

20240409 La Croix

<https://www.la-croix.com/a-vif/pacte-migration-et-asile-les-deputes-europeens-face-a-leur-responsabilite-20240409>

Pacte migration et asile : les députés européens face à leur responsabilité

Éditorial Jean-Christophe Ploquin Rédacteur en chef

Le Parlement européen examine mercredi 10 avril le « Pacte sur la migration et l’asile ». Une majorité se dessine pour créer des centres de rétention qui permettraient de renvoyer plus rapidement les migrants les moins susceptibles d’obtenir le droit d’asile. L’enjeu est humanitaire et éminemment politique.

L’Union européenne veut clarifier la distinction entre migrants et demandeurs d’asile. Cela apparaît dans une série de textes qui seront soumis au vote du Parlement européen ce mercredi, avant approbation par le Conseil des ministres de l’UE. Une des dispositions phares prévoit de créer, près des frontières ou des lieux de débarquement irrégulier, des centres de rétention pour les migrants les moins susceptibles d’obtenir le droit d’asile. Ils y seront soumis à des procédures d’examen rapide, dans le but de faciliter leur renvoi éventuel.

Il est normal que les États européens exercent un contrôle aux entrées sur leur territoire. Mais le mode de tri envisagé laisse courir le risque d’arbitraire et d’atteinte à la dignité humaine de ceux qui séjourneraient dans ces centres contre leur gré. Surtout, la finalité semble rompre avec une tradition d’accueil longtemps assumée dans la plupart des démocraties du continent. La France, notamment, s’est développée depuis le XIX^e siècle en intégrant d’innombrables communautés venues d’ailleurs.

Et pourtant, c’est au nom de cette ouverture que les trois principales familles politiques représentées au Parlement européen – les conservateurs, les sociaux-démocrates et les libéraux – s’apprêtent à adopter le « Pacte sur la migration et l’asile ». Leur priorité, tout comme celle du Conseil européen qui réunit les 27 États de l’UE, est en effet de promouvoir l’immigration légale et de protéger ceux qui demandent protection car leur vie est menacée dans leur pays. En freinant les flux migratoires incontrôlés, elles espèrent enrayer l’exploitation de la peur de l’étranger par les partis d’extrême droite. Aussi, ce n’est pas un hasard si le vote, ce mercredi, survient à neuf semaines du scrutin européen du 9 juin. Chaque parti et chaque parlementaire pourra, à destination des électeurs, afficher son choix et prendre ses responsabilités.

À découvrir [Migrants : comment l’UE veut freiner les arrivées de réfugiés](#)